

Mairie Burdignin

Burdignin, le 15 mai 2021

AVIS DE PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE

Le Maire de Burdignin,

Vu le Code général, de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2122-1-1, selon lequel, préalablement à la délivrance à son titulaire d'un titre d'occupation ou d'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats de se manifester,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de mettre à disposition, à titre onéreux, le domaine public de la commune situé sur le parking de la mairie, en vue d'organiser à partir du 11/07/2021, un marché hebdomadaire le dimanche matin,

La procédure de sélection préalable suivante est organisée :

Les candidats devront proposer uniquement des produits alimentaires ou en lien direct avec l'alimentation.

La redevance d'occupation du domaine public due pour l'année 2021 prend la forme d'un droit de place, dont le calcul est le suivant :

TITULAIRES
0.10 cts par mètre linéaire (x52 semaines)
10 €/ an pour l'électricité

Le candidat s'engage à régler la redevance avant la fin de l'année.

Le dossier de candidature devra comprendre la liste des pièces, à retirer en mairie. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les dossiers sont à adresser :

- Par courriel à infos@burdignin.fr
ou
- Par courrier Mairie Burdignin 43 route de la Nativité 74420 Burdignin.

Date limite de dépôt le 30 juin 2021

Le Maire,
Pierre CHATEMPS

